

## AVIS DE CONVOCATION

Le 25 août 2020

**À L'ATTENTION DE : TOUS LES PARENTS DES ÉLÈVES FRÉQUENTANT LA POLYVALENTE SAINTE-THERÈSE**

**Objet : Assemblée générale annuelle des parents de la polyvalente Sainte-Thérèse 2020**

Bonjour chers parents,

Nous vous rappelons les renseignements importants relatifs à l'**assemblée générale** de parents de la polyvalente Sainte-Thérèse (ci-après, PST) :

- **DATE :** Le jeudi 3 septembre 2020
- **HEURE :** 18 h 15 à 19 h 15
- **LIEU :** Nouveau gymnase

Nous vous prions de prendre connaissance de l'ordre du jour, du rapport annuel du conseil d'établissement 2019-2020 et du document d'information ci-joint.

Pour s'assurer de bien respecter les règles sanitaires, merci de confirmer votre présence à l'adresse ci-jointe : [sabrina.lauzon-tremblay@cssmi.qc.ca](mailto:sabrina.lauzon-tremblay@cssmi.qc.ca)

En espérant vous y voir en grand nombre!

***Dominique Sévigny***  
Directrice polyvalente Sainte-Thérèse  
450-974-7000, poste 5061



p.j. (2)

## *Ordre du jour de l'assemblée générale des parents*

### **Au nouveau gymnase de la polyvalente Sainte-Thérèse Le jeudi 3 septembre 2020 à 18 h 15**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Mot de bienvenue de la direction
3. Désignation d'une secrétaire d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour du jeudi 3 septembre 2020
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 19 septembre 2019
6. Présentation des rôles et fonctions du conseil d'établissement
7. Conseil d'établissement
  - 7.1. Présentation du rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement de la polyvalente Sainte-Thérèse;
  - 7.2. Élection des représentants des parents du conseil d'établissements pour les mandats disponibles, soit trois mandats de deux ans :
    - 7.2.1. Nomination du président d'élection;
    - 7.2.2. Nombre de postes en élection;
    - 7.2.3. Mise en candidature;
    - 7.2.4. Élection des représentants des parents;
    - 7.2.5. Élection des parents subistuts.
8. Comité de parents :
  - 8.1. Présentation des rôles et fonction du comité de parents
  - 8.2. Élection au poste de représentant(e) au comité de parents;
  - 8.3. Élection d'un(e) substitut au comité de parents.
9. Implication des parents;
10. Période de questions;
11. Première réunion du conseil d'établissement 2020-2021 (14 octobre 2020);
12. Levée de l'assemblée générale.

**Rapport annuel  
du conseil d'établissement  
2019-2020**

**Polyvalente Sainte-Thérèse**

# Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement Polyvalente Sainte-Thérèse

## ENCADREMENT LÉGAL

### **LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE (LIP)**

#### **Article 82**

Le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie à la commission scolaire.

#### **Articles 96.13 et 110.10**

Le directeur de l'école (du centre) assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs.

### **LOI VISANT À PRÉCISER LA PORTÉE DU DROIT À LA GRATUITÉ SCOLAIRE ET À PERMETTRE L'ENCADREMENT DE CERTAINES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES POUVANT ÊTRE EXIGÉES ET RÈGLEMENT RELATIF À LA GRATUITÉ DU MATÉRIEL DIDACTIQUE ET À CERTAINES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES POUVANT ÊTRE EXIGÉES.**

De nouvelles dispositions législatives et réglementaires relatives à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être facturées sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Elles visent tous les établissements d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire, d'enseignement secondaire et de formation professionnelle.

En vertu de ces nouvelles dispositions législatives et réglementaires, plus particulièrement **l'article 212.2** de la LIP, les écoles et les centres de formation professionnelle doivent respecter les conditions applicables aux contributions financières exigées et s'abstiennent, en toute circonstance, de demander le paiement de frais contraires à la LIP, dont des frais de nature administrative. Dans ce contexte, la CSSMI a choisi d'intégrer de nouvelles annexes (annexes 1 à 9) au Rapport annuel 2019-2020 des conseils d'établissement lui permettant de veiller à ses obligations en recensant les orientations prises par les conseils d'établissement relativement aux différents frais facturés aux parents et aux usagers.

De plus, en vertu de **l'article 8** du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées*, le CÉ doit informer la Commission scolaire de toute contribution financière approuvée.

# Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement Polyvalente Sainte-Thérèse

## TABLE DES MATIÈRES

1. **Mot de la présidence du conseil d'établissement**
2. **Composition du conseil d'établissement**
3. **Nombre et dates des réunions au cours de l'année**
4. **Bilan des activités prévues par la *Loi sur l'instruction publique***
5. **Avis et consultations**
6. **Annexe 1 – Écoles primaires et secondaires** : Fonctions et pouvoirs du CÉ reliés aux frais facturés aux parents
7. **Annexe 2 – Écoles primaires et secondaires** : Reddition de comptes de la direction
8. **Annexe 3 – Écoles primaires et secondaires** : Questions et documents qui feront l'objet du mandat de conformité en vérification interne
9. **Annexe 4 – Centres de formation professionnelle** : Fonctions et pouvoirs du CÉ reliés aux frais facturés aux usagers
10. **Annexe 5 – Centres de formation professionnelle** : Reddition de comptes de la direction
11. **Annexe 6 – Centres de formation professionnelle** : Questions et documents qui feront l'objet du mandat de conformité en vérification interne
12. **Annexe 7 – Centres de formation générale adulte** : Fonctions et pouvoirs du CÉ reliés aux frais facturés aux usagers
13. **Annexe 8 – Centres de formation générale adulte** : Reddition de comptes de la direction
14. **Annexe 9 – Centres de formation générale adulte** : Questions et documents qui feront l'objet du mandat de conformité en vérification interne
15. **Modèle de principes d'encadrement des contributions financières pouvant être facturées aux parents**

# Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement Polyvalente Sainte-Thérèse

## 1. Mot de la présidence du conseil d'établissement

Chers élèves, parents, membres du personnel et représentants de la communauté,

Nous voici rendus au moment privilégié qui m'est offert, en tant que président, de rédiger le rapport annuel du conseil d'établissement de la polyvalente Sainte-Thérèse.

La présente année a été marquée par plusieurs changements, dont la pandémie de COVID-19 et des réformes qui ont été apportées à la Loi sur l'Instruction publique (LIP).

Durant la pandémie, les parents, la direction et le personnel de l'école se sont dévoués afin de protéger ce qui est le plus important à leurs yeux : l'élève. De plus, ils ont brillamment réussi à les garder stimulés académiquement, et ce, malgré le confinement. Ce dévouement, je le constate tous les mois lors des rencontres du conseil d'établissement.

Mais que dire aussi de la participation et l'implication de nos élèves, qui eux aussi ont senti les fondations mêmes de notre monde social trembler et qui doivent faire partie de la solution. Après tout, le monde bientôt leur appartiendra!

Merci aux parents et acteurs externes pour le support (encore plus marqué en cette année de pandémie) qu'ils offrent, encore et toujours, à leurs adolescents. Merci à tout le personnel de l'école pour leur implication et pour avoir sagement relevé le défi de l'enseignement à distance! Merci à la direction de suivre le mouvement et d'être proactive. Félicitations à tous les élèves pour le travail accompli.

Les changements à la LIP prendront forme durant la prochaine année, qui sera une année charnière pour les nouveaux conseils d'établissement; voilà pourquoi je vous invite à assister à nos réunions pour apprécier l'esprit positif qui y règne et les valeurs sur lesquelles nos actions sont définies. Cela pourrait peut-être vous donner l'envie de vous présenter aux prochaines élections du conseil d'établissement et, qui sait, être élu et faire partie de nos rencontres?

Ces élections auront lieu lors de l'assemblée générale, au début du mois de septembre 2020.

Je crois que c'est par l'exemple donné que nous pouvons susciter l'implication de nos jeunes dans un projet de vie stimulant.

Merci,

***Martin Fillion***

Président du conseil d'établissement

## Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement Polyvalente Sainte-Thérèse

### 2. Composition du conseil d'établissement

Nom	Fonction
Dominique Sévigny	Directrice
Martin Fillion	Président
Jocelyn Bolduc	Vice-président
Jasmine Basque	Parent
Caroline Côté	Parent
Richard Gingras	Parent
Jean-Marc Lafleur	Parent
Josée Pelletier	Parent
Marie-Claude Archambault	Parent substitut
Sylvain Benoît	Parent substitut
Cathy Ouellet	Parent substitut
André Thériault	Représentant de la communauté
Panagiota Lianos	Enseignante
François Lemay	Enseignant
Charles Trottier	Enseignant
Louise Pelletier	Enseignante
Jean-Nicolas Rouleau	Enseignant
Marie-José Girouard	Enseignante substitut
Line Cotton	Personnel de soutien
Marie-Christine Potvin	Personnel professionnel
Roberto Antonio Callarotti Gioia	Élève
Sabrina Lauzon-Tremblay	Secrétaire

## Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement Polyvalente Sainte-Thérèse

### 3. Nombre et dates des réunions au cours de l'année

Voici les dates des réunions qui ont eu lieu pour le conseil d'établissement au cours de l'année, pour un total de **sept réunions** :

- mercredi 16 octobre 2019;
- jeudi 11 novembre 2019;
- mardi 10 décembre 2019;
- mercredi 22 janvier 2020;
- jeudi 13 février 2020;
- mardi 25 mai 2020;
- jeudi 18 juin 2020.

### 4. Bilan des activités prévues par la *Loi sur l'instruction publique*

**Orientations prises par le conseil d'établissement (ex. : adoption, approbation, réalisation, évaluation, modification, actualisation, diffusion ou autres actions)**

#### **FONCTIONS ET POUVOIRS GÉNÉRAUX (LIP, art. 74 à 83.1, 109 et 109.1)**

- Concernant le projet éducatif.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Plan d'action 2020-2021	CE 19/20-1366	Juin 2020

## Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement Polyvalente Sainte-Thérèse

### FONCTIONS ET POUVOIRS GÉNÉRAUX (LIP, art. 74 à 83.1, 109 et 109.1)

- Concernant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Plan de lutte 2020-2021	CE 19/20-1360	Mai 2020

- Concernant les règles de conduite et les mesures de sécurité.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Protocole de gestion des retards et des absences	CE 19/20-1348	Janvier 2020
Code de vie 2020-2021	CE 19/20-1361	Mai 2020

- Autres activités reliées aux fonctions et pouvoirs généraux (au besoin).

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Calendrier des réunions	CE 19-20-1318	Octobre 2019
Élection du président	CE 19/20-1320	Octobre 2019
Élection du vice-président	CE 19/20-1321	Octobre 2019
Nomination du représentant de la communauté	CE 19/20-1322	Octobre 2019
Règles de régie interne du conseil 2019-2020	CE 19/20-1323	Octobre 2019
Budget de fonctionnement du conseil d'établissement	CE 19/20-1324	Octobre 2019
Rapport annuel 2019-2020	CE 19/20-1370	Juin 2020

## Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement Polyvalente Sainte-Thérèse

### FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS (LIP, art. 84 à 89.1, 96.13, 96.15 et 110.2)

- Concernant les services éducatifs offerts (exemple : modalités d'application du régime pédagogique : temps alloué à chaque matière).

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Grille-matières 2020-2021	CE 19/20-1346	Janvier 2020
Cours d'éducation à la sexualité	CE 19/20-1347	Janvier 2020
Organisation des cours d'été 2020	Ce 19/20-1362	Mai 2020

- Concernant les programmes d'études locaux (programmes pédagogiques particuliers).

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Aucun		

- Concernant la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'établissement.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Toutes les activités éducatives ont été adoptées lors des différentes séances.	CE 19/20-1325 CE 19/20-1334 CE 19/20-1339 CE 19/20-1345 CE 19/20-1352	Octobre 2019 Novembre 2019 Décembre 2019 Janvier 2019 Février 2019

### FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS (LIP, art. 84 à 89.1, 96.13, 96.15 et 110.2)

- Autres activités reliées aux services éducatifs (au besoin)

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Aucun		

## Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement Polyvalente Sainte-Thérèse

### FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX ACTIVITÉS EXTRA SCOLAIRES (LIP, art. 90 à 92, 110.3 et 256)

- Concernant les activités extra scolaires
  - Organisation de services éducatifs autres que ceux qui sont prévus au régime pédagogique (exemples : services d'enseignement en dehors des périodes d'enseignement, services à des fins sociales, culturelles et sportives).
    - Conclusion de contrat pour la fourniture de biens ou de services avec une personne ou un organisme
    - Obtention d'une contribution financière des utilisateurs
    - Permission que d'autres personnes ou organismes organisent les services extra scolaires

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Gala de reconnaissance des bénévoles scolaires 2019-2020	CE 19/20-1354	Février 2020

- Concernant la surveillance le midi et le service de garde (cadre d'organisation du service de garde en milieu scolaire et cadre de référence des services aux dineurs)  
**(ÉCOLES PRIMAIRES SEULEMENT)**

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Surveillance du midi	CE 19/20-1367	45 \$ par élève Juin 2020

- Autres activités reliées aux services extra scolaires (au besoin).

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Aucun		

## Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement Polyvalente Sainte-Thérèse

### FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES (LIP, art. 93 à 95)

- Concernant les infrastructures :
  - Utilisation des locaux ou des immeubles
  - Besoins de l'établissement en biens et services
  - Besoins d'amélioration, d'aménagement, de construction, de transformation ou de réfection des locaux ou des immeubles.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Autorisation pour des contrats de fournitures et de biens ou de services	CE 19/20-1327	Octobre 2019

- Concernant les campagnes de financement, dons, legs, subventions ou autres contributions (financières ou autres) provenant de toutes sources, dont les fondations.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Toutes les activités financement et de sollicitation ont été adoptées lors des différentes séances.	CE 19/20-1326 CE 19/20-1335 CE 19/20-1340 CE 19/20-1353	Octobre 2019 Novembre 2019 Décembre 2019 Février 2020

- Concernant le budget annuel de l'établissement.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Budget initial 2020-2021	CE 19/20-1358	Mai 2020
Règles de transférabilité 2020-2021	CE 19/20-1359	Mai 2020

**Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement  
Polyvalente Sainte-Thérèse**

**FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES (LIP, art. 93 à 95)**

- Autres activités reliées aux ressources matérielles et financières (au besoin).

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Aucun		

## Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement Polyvalente Sainte-Thérèse

### 5. Avis et consultations

- a) Consultations réalisées à la demande du conseil d'établissement auprès des parents, des élèves et de partenaires de l'établissement.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Aucun		

- b) Avis donné par le conseil d'établissement sur des consultations menées par la Commission scolaire.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Politique relative à l' <b>admission</b> et à la répartition des élèves (OS-01)	CE 19/20-1328 CE 19/20-1333	Octobre 2019 Novembre 2019  Paroles au public sur le sujet : octobre et novembre 2019
Cadre d'organisation scolaire 2019-2022	CE 19/20-1332	Novembre 2019

- c) Avis donné par le conseil d'établissement à d'autres instances ou organismes.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Aucun		

**ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES**

**FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS (LIP, art. 3, 7, 77.1 et 75.0.1)**

- Concernant les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et du matériel d'usage personnel.

Titre	No. de résolution	Commentaires / Précisions (facultatif)
Principe d'encadrement des frais exigés aux parents	Aucun	Mai 2020  <i>La direction a présenté le principe d'encadrement des frais exigés aux parents aux membres du conseil d'établissement.</i>

- Concernant le coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.\*

Titre	No. de résolution	Contribution financière par niveau (\$)
Facture élève 2020-2021	CE 19/20-1367	<p><b><u>Secondaire 1</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Régulier : 216,65 \$</li> <li>▪ SAG : 900,65 \$</li> <li>▪ FMI Violon : 438,35 \$</li> <li>▪ FMI Piano : 385,35 \$</li> <li>▪ FMI Harmonie : 650,65 \$</li> <li>▪ PAM Arts plastiques : 334,65 \$</li> <li>▪ PAM Art dramatique : 344,65 \$</li> <li>▪ Hockey féminin : 666,65 \$</li> <li>▪ Alternatif : 220,85 \$</li> </ul> <p><b><u>Secondaire 2</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Régulier : 183,00 \$</li> <li>▪ SAG : 950,00 \$</li> <li>▪ FMI Violon : 414,70 \$</li> <li>▪ FMI Piano : 361,70 \$</li> <li>▪ FMI Harmonie : 474,00 \$</li> <li>▪ PAM Arts plastiques : 311,00 \$</li> <li>▪ PAM Art dramatique : 321,00 \$</li> <li>▪ Hockey féminin : 633,00 \$</li> <li>▪ Alternatif : 196,25 \$</li> </ul> <p><b><u>Secondaire 3</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Régulier : 182,70 \$</li> <li>▪ SAG : 814,70 \$</li> <li>▪ FMI Violon : 404,40 \$</li> <li>▪ FMI Piano : 351,40 \$</li> <li>▪ FMI Harmonie : 463,70 \$</li> <li>▪ PAM Arts plastiques : 315,70 \$</li> <li>▪ PAM Art dramatique : 325,70 \$</li> <li>▪ Hockey féminin : 632,70 \$</li> <li>▪ Alternatif : 137,55 \$</li> </ul>

## Annexe 1

		<p><b>Secondaire 4</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Régulier : 225,50 \$</li> <li>▪ SAG : 1 189,50 \$</li> <li>▪ FMI Violon : 442,65 \$</li> <li>▪ FMI Piano : 399,65 \$</li> <li>▪ FMI Harmonie : 404,20 \$</li> <li>▪ PAM Arts plastiques : 298,50 \$</li> <li>▪ PAM Art dramatique : 298,50 \$</li> <li>▪ Hockey féminin : 675,50 \$</li> <li>▪ Alternatif : 228,30 \$</li> </ul> <p><b>Secondaire 5</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Régulier : 175,10 \$</li> <li>▪ Régulier chimie physique : 234,70 \$</li> <li>▪ SAG : 1 139,75 \$</li> <li>▪ SAG chimie physique : 1 216,70 \$</li> <li>▪ FMI Violon : 374,90 \$</li> <li>▪ FMI Violon chimie-physique : 451,85 \$</li> <li>▪ FMI Piano : 321,90 \$</li> <li>▪ FMI Piano chimie-physique : 398,85 \$</li> <li>▪ FMI Harmonie : 398,75 \$</li> <li>▪ FMI Harmonie chimie phys. : 475,70 \$</li> <li>▪ PAM Arts plastiques : 232,75 \$</li> <li>▪ PAM Arts pl. chimie phys. : 309,70 \$</li> <li>▪ PAM Art dramatique : 232,75 \$</li> <li>▪ PAM Art dr. chimie phys. : 309,70 \$</li> <li>▪ Hockey féminin : 607,75 \$</li> <li>▪ Hockey fém. chimie-phys. : 684,70 \$</li> <li>▪ Alternatif : 263,05 \$</li> <li>▪ Alternatif chimie physique : 273,05 \$</li> </ul> <p><b>Adaptation scolaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CSP : 141,21 \$</li> <li>▪ FPT 1 : 65,15 \$</li> <li>▪ FPT 2 : 65,15 \$</li> <li>▪ FPT 3 : 65,15 \$</li> <li>▪ CFER : 53,15 \$</li> <li>▪ FMS : 153,22 \$</li> <li>▪ Projet 15 ans : 111,50 \$</li> </ul> <p>Jun 2020</p>
--	--	--

- Concernant la liste du matériel d'usage personnel (crayons, papiers et autres objets de même nature).\*

Titre	No. de résolution	Contribution financière par niveau (\$)
Fournitures scolaires 2020-2021	CE 19/20-1369	Juin 2020  <i>La liste des fournitures scolaires est jointe en annexe.</i>

**ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES**

**FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS (LIP, art.3, 7, 77.1 et 75.0.1)**

- Concernant les frais pour les services éducatifs dispensés dans le cadre de projets pédagogiques particuliers.\*

Titre	No. de résolution	Contribution financière par niveau (\$)
Frais de programme pour l'alternatif, santé globale, formation musicale intensive et hockey féminin.	CE 19/20-1367	<p><b><u>Secondaire 1</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ SAG : 674,00 \$</li> <li>▪ FMI Violon : 201,00 \$</li> <li>▪ FMI Piano : 160,70 \$</li> <li>▪ FMI Harmonie : 426,00 \$</li> <li>▪ Hockey féminin : 450,00 \$</li> </ul> <p><b><u>Secondaire 2</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ SAG : 757,00 \$</li> <li>▪ FMI Violon : 201,00 \$</li> <li>▪ FMI Piano : 160,70 \$</li> <li>▪ FMI Harmonie : 273,00 \$</li> <li>▪ Hockey féminin : 450,00 \$</li> </ul> <p><b><u>Secondaire 3</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ SAG : 622,00 \$</li> <li>▪ FMI Violon : 201,00 \$</li> <li>▪ FMI Piano : 160,70 \$</li> <li>▪ FMI Harmonie : 273,00 \$</li> <li>▪ Hockey féminin : 450,00 \$</li> </ul> <p><b><u>Secondaire 4</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ SAG : 963,00 \$</li> <li>▪ FMI Violon : 201,00 \$</li> <li>▪ FMI Piano : 156,15 \$</li> <li>▪ FMI Harmonie : 233,00 \$</li> <li>▪ Hockey féminin : 450,00 \$</li> </ul> <p><b><u>Secondaire 5</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ SAG : 981,00 \$</li> <li>▪ FMI Violon : 201,00 \$</li> <li>▪ FMI Piano : 156,15 \$</li> <li>▪ FMI Harmonie : 233,00 \$</li> <li>▪ Hockey féminin : 450,00 \$</li> </ul> <p>Jun 2020</p>

- Concernant les frais pour des activités et des sorties scolaires incluant les voyages.\*

Titre	No. de résolution	Contribution financière par niveau (\$)
Aucun		

## Annexe 1

Concernant les frais pour la surveillance le midi.

Titre	No. de résolution	Contribution financière globale par niveau (\$)
Surveillance du midi	CE 19/20-1367	45 \$ par élève Juin 2020

# MODÈLE DE PRINCIPES D'ENCADREMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES POUVANT ÊTRE FACTURÉES AUX PARENTS

## REDDITION DE COMPTES POUR LES DIRECTIONS D'ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES (FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS)

Identification de l'établissement : Polyvalente Sainte-Thérèse

Direction d'école : Dominique Sévigny

Période : Année scolaire 2019-2020

1. Je me suis assuré(e) que **tout le matériel scolaire** (les fournitures scolaires, le matériel d'organisation personnelle, les articles relevant de la tenue vestimentaire ainsi que les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe) demandé aux parents, se retrouve sur les listes proposées par les enseignants à partir du catalogue CSSMI et approuvées par le conseil d'établissement (CÉ).
2. Je me suis assuré(e) que **tous les coûts** des cahiers d'exercices demandés aux parents ont été approuvés par le CÉ.
3. Je me suis assuré(e) que **toutes les contributions** financières facturées aux parents, et ce, peu importe le montant (pour des services dispensés dans le cadre d'un projet pédagogique particulier, pour des activités et sorties scolaires, pour du matériel et pour la surveillance du dîner) ont été approuvées par le CÉ.
4. Je me suis assuré(e) que **toutes les contributions financières** facturées aux parents ne dépassent pas le coût réel engagé par l'école et qu'elles ne servent pas à couvrir des coûts ou des dépenses déjà financés autrement selon les règles budgétaires.
5. Je me suis assuré(e) d'appliquer les mesures visant à **favoriser l'accès de chaque élève** à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est demandée ou facturée aux parents.
6. Je me suis assuré(e) que **tous les enseignants connaissent et respectent** les trois encadrements concernant les frais facturés aux usagers : la *Loi sur l'instruction publique*, le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* et la *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (FGJ-08).

Par conséquent, je, soussigné(e) **déclare que mon établissement s'est conformé** à la *Loi sur l'instruction publique*, au *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* et à la *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (FGJ-08).

30/06/2020

Date

Dominique Sévigny

Signature de la direction d'école

Je, soussigné(e) **déclare que mon établissement ne s'est pas conformé** à la *Loi sur l'instruction publique*, au *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à la Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (FGJ-08) pour l'un ou les éléments listés ci-dessous :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

(Au besoin, joindre un document en annexe)

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature de la direction d'école

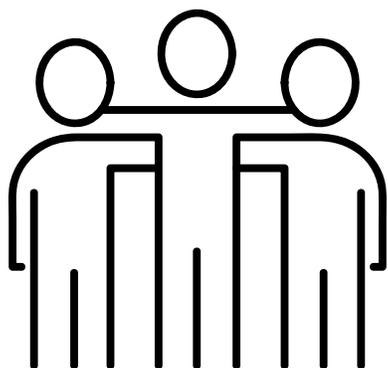
# PRENEZ PART AUX DÉCISIONS CONCERNANT LE MILIEU DE VIE DE VOTRE ENFANT!

CSSMI

## POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS DE VOTRE ÉCOLE?

- L'assemblée permet d'élire les personnes qui siégeront au conseil d'établissement (CÉ) de l'école.
- En raison de la transformation de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles en Centre de services scolaire (CSS) et de la création d'un conseil d'administration (CA), seules les personnes élues comme membre du CÉ et représentantes au comité de parents pourront déposer leur candidature pour siéger à titre de représentant des parents au tout premier conseil d'administration du CSS.
- Le membre parent du CÉ représentant votre établissement au comité de parents sera également la seule personne qui pourra exercer son droit de vote afin de désigner les cinq (5) parents du territoire qui VOUS représenteront sur le CA du CSS.

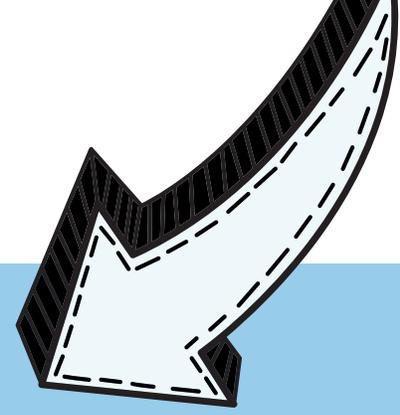
**Il est donc souhaitable que vous soyez nombreux à exprimer votre voix en exerçant votre droit de vote lors de cette assemblée afin de choisir les personnes qui VOUS représenteront dans ces différentes instances décisionnelles!**



## QUEL EST LE RÔLE D'UN CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT?

En collaboration avec la direction d'école, le conseil d'établissement exerce notamment certains rôles et responsabilités en lien avec le projet éducatif, le budget de l'établissement, les règles de conduite (code de vie), le temps alloué à chaque matière, la location de locaux et les frais facturés aux parents.

## JE SOUHAITE DÉPOSER MA CANDIDATURE POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSS!



1. Je suis un parent d'un élève fréquentant une école du CSS.
2. J'ai été élu comme membre parent au sein du CÉ.
3. J'ai ensuite été désigné comme représentant de mon école au comité de parents lors de l'assemblée générale.
4. Je peux donc déposer ma candidature en vue de siéger au CA du CSS\*.

## LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSS EXERCENT UN RÔLE IMPORTANT!

- S'assurer qu'un soutien adéquat soit apporté aux écoles et aux centres de formation.
- Veiller à la pertinence et à la qualité des services éducatifs offerts par le CSS.
- S'assurer de la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont dispose le CSS.
- Exécuter tout mandat que leur confie le conseil d'administration du CSS, sur la proposition du président, visant à informer les membres de ce conseil sur toute question particulière.

## À PROPOS DE NOTRE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Novateur, engagé et performant, le CSSMI offre des services éducatifs de qualité au sein de son vaste réseau d'écoles publiques et de centres de formation. Le CSS compte 80 établissements situés dans les Basses-Laurentides.

Grâce aux 7 500 employés, toutes les énergies sont déployées pour la persévérance et la réussite des 43 000 élèves, jeunes et adultes.

\*Sous réserve de posséder les qualités prévues et de remplir les conditions d'éligibilité.

Consultez la direction de l'école  
pour des informations précises  
sur l'assemblée générale de parents.